

CONSEIL GÉNÉRAL
DU BAS-RHIN

CHAMBRE DE
MÉTIERS D'ALSACE
Section du Bas-Rhin

cOntrat d'Objectifs

2013



Contrat d'objectifs

pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2013

ENTRE :

le Département du Bas-Rhin, dont le siège est à Strasbourg - Place du Quartier Blanc, représenté par Monsieur Guy-Dominique KENNEL, Président du Conseil Général du Bas-Rhin, ci-après désigné par les termes « le Département »,

d'une part,

ET :

la Chambre de Métiers d'Alsace, dont le siège est à Schiltigheim, Espace Européen de l'Entreprise - 30 Avenue de l'Europe, représentée par Monsieur Bernard STALTER, Président, ci-après désignée par les termes « la CMA »,

d'autre part,

VU :

- le code général des collectivités territoriales ;
- la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations, notamment son article 10 ;
- le décret n° 2001-495 du 6 juin 2001 pris pour l'application de l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques ;
- la délibération du Conseil Général du Bas-Rhin du 12 décembre 2011;
- la délibération de la Commission Permanente du Conseil Général du Bas-Rhin du 2 avril 2012.

PRÉAMBULE :

la Chambre de Métiers d'Alsace et le Département du Bas-Rhin concluent pour l'année 2013 une convention financière. Dans ce cadre, la convention définit les modalités de l'intervention financière du Département du Bas-Rhin et le présent contrat d'objectifs fixe les orientations stratégiques ainsi que les missions confiées à la Chambre de Métiers d'Alsace.

IL EST CONVENU CE QUI SUIT :

I. PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU PROGRAMME D' ACTIONS 2013

La feuille de route stratégique de la Chambre de Métiers d'Alsace adoptée pour la mandature 2007-2012 étant parvenue à son terme, l'Assemblée Plénière de la CMA a voté le 10 décembre 2012 son nouveau projet politique au travers du Plan d'Actions Prioritaires couvrant la période 2013-2016.

Afin de répondre aux attentes des artisans et de conforter l'artisanat comme une source de stabilité dans un contexte économique dégradé, la Chambre de Métiers d'Alsace se fixe plusieurs priorités économiques, notamment :

- la qualification professionnelle, garante d'entreprises pérennes ;
- l'accompagnement des chefs d'entreprises pour les aider à relever les défis du développement et de l'adaptation à un environnement en évolution constante ;
- la promotion de l'Entreprise Individuelle à Responsabilité Limitée (EIRL) et l'amélioration du financement des entreprises artisanales.

La Chambre de Métiers d'Alsace reconduit sa stratégie de proximité (bureaux délocalisés, permanences territoriales) qui facilite pour les artisans l'accès à son offre de services ainsi que la collaboration avec ses partenaires pour contribuer au développement économique local.

Sur le plan de la formation et de l'alternance, la Chambre de Métiers d'Alsace poursuivra ses actions de promotion des filières de formation aux métiers de l'artisanat, et des atouts de l'apprentissage artisanal. Elle assurera par ailleurs une présence forte dans le processus d'orientation professionnelle.

Dans cet objectif, elle s'engage à accompagner les jeunes (et les adultes en reconversion professionnelle) vers les métiers de l'artisanat tout en favorisant la culture de l'entrepreneuriat.

En complément la CMA renforcera son aide au recrutement pour les entreprises artisanales et agira en faveur de la montée en compétences des artisans et de leurs collaborateurs dans le cadre de l'Université Régionale des Métiers de l'Artisanat (URMA). En 2013, la CMA accentuera ainsi :

- son offre de services aux entreprises artisanales, ainsi qu'à celles et ceux désirant rejoindre le secteur des métiers ;
- sa place dans l'économie régionale, et tout particulièrement sa contribution à l'emploi ;
- sa présence sur l'ensemble des territoires du département, tant urbains que ruraux ;
- son implication en matière de formation et d'insertion des jeunes dans le monde du travail, et des adultes voulant rejoindre les rangs de l'artisanat.

Rappel des actions notables de l'année 2012

L'activité de la Chambre de Métiers d'Alsace, en 2012, a été marquée par plusieurs temps forts et actions notables :

- La réorganisation du service d'animation économique à la fin de l'année 2011 avec, d'une part la création d'un poste d'animateur économique des métiers (AEM) dédié à la transmission d'entreprises et, d'autre part, un nouveau découpage des territoires d'intervention des animateurs économiques. Cette évolution a permis l'optimisation du travail des agents. L'année 2012 a confirmé la pertinence de ce remaniement avec pour constat, une meilleure efficacité des agents dans leur quotidien, et une proximité accrue avec les artisans, leurs représentants et les collectivités territoriales.
- La poursuite du dispositif d'accueil des auto-entrepreneurs avec la systématisation des formations d'une journée (10 stages pour 100 participants), la mise en place d'entretiens individualisés et le

maintien de conférences dédiées aux auto-entrepreneurs installés au cours des 6 derniers mois (parmi lesquels figurent des bénéficiaires du RSA).

- Le lancement de la nouvelle formule des opérations "*Portes Ouvertes chez les Artisans*", rebaptisées "*Rendez-vous chez les Artisans*", et placées sous certains thèmes pour quelques unes d'entre elles (innovation et développement durable).
- La participation au salon EGAST et à la Foire Européenne de Strasbourg.
- Le renforcement de la prestation CAPEA Diagnostic à destination des artisans (Cycle d'Amélioration de la Performance des Entreprises Artisanales).
- Le développement de formations courtes (1 à 2 jours) pour les chefs d'entreprises artisanales et leurs salariés dans les domaines de la gestion, du marketing et de la gestion des ressources humaines.
- Une communication et une présence plus affirmées de la Chambre de Métiers d'Alsace pour valoriser l'artisanat, les entreprises et les métiers.
- L'implication de la Chambre de Métiers d'Alsace dans les processus d'orientation des jeunes vers les métiers de l'artisanat, à travers notamment le véhicule de l'artisanat.
- La poursuite des efforts en matière de développement de l'apprentissage pour inciter les entreprises à former en apprentissage.
- Un nombre toujours important de contrats d'apprentissage signés (1.893 contrats au 1^{er} janvier 2013 pour le Bas-Rhin), et une baisse du nombre de ruptures.
- La redynamisation de la mission transfrontalière / export, avec 128 entretiens de conseil assurés par l'animateur économique régional aux artisans bas-rhinois désireux d'étendre leur activité en Allemagne, en Suisse ou dans d'autres pays.

L'ensemble de ces actions a permis de réaffirmer le positionnement de la Chambre de Métiers d'Alsace comme le partenaire incontournable de la création, reprise et du développement d'entreprises artisanales, ainsi que de la gestion des compétences dans l'artisanat par le biais de l'apprentissage et de la formation.

Les propositions du programme 2013 du contrat d'objectifs

Quatre axes de travail ont été retenus dans le programme d'actions pluriannuel de la Chambre de Métiers d'Alsace (plan d'actions prioritaires : PAP) pour le contrat d'objectifs avec le Conseil Général du Bas-Rhin.

1°) Promouvoir les métiers de l'artisanat et la formation

(axe 3 du PAP de la CMA)

L'objectif de la Chambre de Métiers d'Alsace vise à donner toute sa place à l'artisanat dans le processus d'orientation professionnelle des jeunes, par les actions suivantes :

- informer et promouvoir les métiers de l'artisanat ;
- promouvoir l'entreprise formatrice ;
- accompagner les entreprises dans le recrutement des apprentis et contribuer au placement des jeunes en apprentissage.

L'image de l'artisanat souffre d'un manque de reconnaissance et de connaissance de ses spécificités. Malgré l'ouverture de l'apprentissage à tous les niveaux de formation (du CAP au diplôme d'ingénieur) et la volonté récente de développer l'alternance au sein de l'université, l'artisanat et l'apprentissage attirent

insuffisamment les jeunes de bon niveau dont les entreprises ont besoin. Les besoins en main-d'œuvre qualifiée et le renouvellement des chefs d'entreprises rendent absolument nécessaire le recrutement de jeunes motivés, en capacité d'accéder à une qualification choisie et non subie.

La Chambre de Métiers d'Alsace, ambassadrice de l'artisanat, se doit de promouvoir ces métiers auprès des jeunes, de leurs parents et des partenaires de l'éducation, tout en fournissant les informations nécessaires sur les différentes filières qui s'offrent à eux.

Elle s'engage à accompagner le jeune dans son parcours. Les actions mises en place dans ce domaine seront ainsi poursuivies, mais avec un renforcement des partenariats existants.

Mais, pour que la formation par l'apprentissage soit possible, il faut bien évidemment disposer d'un vivier suffisant d'entreprises formatrices. Les entreprises artisanales ont adopté ce mode de formation, gagnant-gagnant à la fois pour elles et pour le jeune.

Cependant, les évolutions notables de ce mode de formation (sur les plans législatif, administratif et financier) ainsi que le développement d'autres types de contrats en alternance ne facilitent pas l'accès au contrat d'apprentissage et nécessitent une information et un accompagnement personnalisé de l'entreprise concernée.

La Chambre de Métiers d'Alsace doit informer les chefs d'entreprises artisanales des avantages de cette formule, de ses enjeux et des ressources disponibles pour réussir l'apprentissage.

Soucieuse de la qualité de la formation dispensée par la voie de l'apprentissage, la CMA accompagne ainsi les entreprises dans le recrutement des apprentis et contribue par là-même au placement des jeunes en apprentissage.

Pour pouvoir faire le rapprochement entre l'offre de formation des entreprises artisanales et les demandes des jeunes, la CMA oriente son action vers des collégiens ayant un bon niveau scolaire, ainsi que vers les lycéens et étudiants souhaitant apprendre un métier du secteur de l'artisanat (jeunes de moins de 26 ans).

→ Cf. fiches 3.1 – 3.2 – 3.3 en annexe

Les interventions de la CMA ont notamment pour objet :

- de sensibiliser à l'importance d'une réflexion sur son devenir professionnel pour aboutir à un choix conscient et motivé ;
- d'informer sur les perspectives offertes par l'artisanat (opportunités professionnelles et déroulement de carrières) ;
- d'offrir un conseil aux jeunes et aux parents dans la détermination des parcours professionnels ;
- d'accompagner la définition d'un projet de formation menant à la réussite dans les métiers de l'artisanat.

Par ailleurs, en 2013, le soutien apporté par le Conseil Général du Bas-Rhin aux stagiaires ayant financé eux-mêmes leur formation continue diplômante permettra à environ 25 d'entre eux de poursuivre leur démarche de formation dans les métiers de la filière artisanale.

→ Cf. fiche 3.4 en annexe

2°) Soutenir la création et la reprise d'entreprises artisanales, et encourager la transmission d'entreprises

(axe 5 du PAP de la CMA)

Le but est d'accueillir, informer et accompagner efficacement les porteurs de projets à la création ou à la reprise d'entreprises, de renforcer leur qualification en gestion avant l'installation et de pérenniser les jeunes entreprises artisanales par un accompagnement adapté.

Le dispositif d'accueil et d'accompagnement des créateurs d'entreprises artisanales par la Chambre de Métiers d'Alsace fait l'objet d'une certification AFAQ depuis 2004, dont le renouvellement est prévu en 2013.

Le nombre d'immatriculations d'entreprises artisanales en 2012 s'élève à 1.818 (dont 1.211 entreprises "classiques" et 607 auto-entreprises). L'ensemble de ces créations a pu bénéficier des services suivants :

- l'accueil et le premier conseil (environ 8.000 contacts) ;
- la réalisation de stages de préparation à l'installation (SPI) et de stages d'installation qualité (SIQ) ;
- des stages (10) à destination des auto-entrepreneurs ayant un projet dans le secteur artisanal ;
- la sensibilisation des auto-entrepreneurs déjà installés à l'aide de conférences "*L'auto-entreprise, est-ce le statut le mieux adapté à mon activité ?*" ;
- la sensibilisation à la reprise d'entreprises par des conférences "*La reprise d'entreprises : les clés de la réussite*";
- Le salon "*Créer sa boîte*" qui réunit le temps d'une journée l'ensemble des opérateurs de la création/reprise d'entreprises artisanales ;
- l'appui aux porteurs de projets dans le cadre de leurs demandes d'aides GRACEA pour lesquelles la CMA est en charge de l'information et de l'instruction des dossiers pour le compte du Conseil Régional d'Alsace et du Conseil Général du Bas-Rhin ;
- l'accompagnement des porteurs de projets dans le cadre du dispositif NACRE (Nouvel Accompagnement des Créateurs et Repreneurs d'Entreprises) ;
- des prestations individuelles à destination des cédants ;
- un forum transmission (nouvelle action collective ayant pour cible les cédants) ;
- un soutien approfondi de l'accompagnement des créateurs et repreneurs pour les projets importants, avec un suivi post-installation.

Concernant le domaine spécifique de la transmission d'entreprises, la Chambre de Métiers d'Alsace a nommé fin 2011 un animateur économique spécialement affecté à cette mission pour le Bas-Rhin.

En effet, nombre de chefs d'entreprises cessent leur activité sans avoir eu l'opportunité de trouver un repreneur. Plus de 20 % des chefs d'entreprises sont âgés de plus de 55 ans. Même si toutes les entreprises ne sont pas transmissibles (notamment en raison de la taille réduite de la structure, d'une rentabilité insuffisante ou d'un projet de transmission insuffisamment préparé), favoriser la transmission / reprise reste un véritable enjeu en termes de maintien des savoir-faire, des emplois et de renouvellement du tissu artisanal.

Les actions de détection et d'accompagnement de la transmission se poursuivront en partenariat avec d'autres opérateurs. A cet effet, la Chambre de Métiers d'Alsace organisera en 2013 deux *forums de la transmission*, 100 entretiens conseils et accompagnements de cession.

Les actions résultant de cette politique seront menées en collaboration avec les acteurs locaux, notamment l'ADIRA.

→ Cf fiches 5.1 et 5.2 en annexe

3°) Accompagner le développement des entreprises artisanales

(axe 6 du PAP de la CMA)

La Chambre de Métiers d'Alsace a pour ambition d'apporter aux artisans les moyens de répondre aux défis de l'avenir (développement durable, Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication,

normalisation, etc) grâce aux conseils d'animateurs spécialisés, à même de les renseigner sur les thématiques nouvelles ou de les orienter avec pertinence vers les organisations professionnelles et les autres organismes compétents. Les démarches innovantes seront encouragées et accompagnées afin de dynamiser les entreprises et leur permettre d'accéder à de nouveaux marchés.

Les animateurs économiques sont mobilisés pour, d'une part détecter les potentiels de développement et d'amélioration de la compétitivité des artisans et, d'autre part, les accompagner dans leurs démarches. Les missions d'accompagnement individuel pour les projets innovants, les NTIC et la mission transfrontalière / export sont confiées à des animateurs économiques référents.

L'année 2013 verra la poursuite et le renforcement de cette démarche :

- systématisation des diagnostics pour chaque artisan rencontré afin de détecter les points forts et les points faibles de l'entreprise dans une logique d'approche globale et proposer ensuite une offre de services (de la CMA ou de ses partenaires) en cohérence avec les besoins réels de l'entreprise ;
- poursuite des diagnostics approfondis d'entreprise à l'aide de l'outil commun aux chambres de métiers : CAPEA Diagnostic (Cycle d'amélioration des performances de l'entreprise artisanale).

L'axe du développement durable sera maintenu dans le programme d'actions économiques, car il est un des facteurs d'amélioration de la performance des entreprises qui souhaitent s'engager dans cette voie.

En appui des démarches individualisées, la CMA organisera en 2013 diverses actions collectives :

- à la demande des organisations professionnelles et des associations de commerçants-artisans, des actions d'information et de sensibilisation (marketing, gestion, réseau transfrontalier, NTIC ...) seront réalisées ;
- la journée de l'innovation artisanale, destinée notamment aux entreprises artisanales du Bas-Rhin ;
- un cycle de conférences visant à sensibiliser les ressortissants de la CMA sur la question de l'accessibilité des ERP concernera plusieurs territoires du Bas-Rhin. Thème : "*Accessibilité dans les locaux ou comment être prêt pour 2015*".
- des spécialistes seront à la disposition des dirigeants pour leur permettre d'accroître leurs connaissances dans ce domaine ;
- la participation des artisans à la Foire Européenne de Strasbourg (environ 60 exposants, dont 15 % à 25 % de nouveaux) dans le Hall de l'Artisanat et l'animation de la Scène des Métiers (mettant en valeur les corporations et leurs filières de formation).
- la participation aux salons et foires de Rhinau, Sélestat, Barr, Marckolsheim, La Broque, Obernai, et Dorlisheim ;
- la déclinaison du thème de "l'artisanat transfrontalier", choisi comme fil rouge par la CMA pour 2013, dans le cadre de manifestations dédiées : *journée de l'artisanat transfrontalier*, participation de 7 entreprises artisanales à la MUBA (salon de la décoration) du 22 février au 3 mars prochain à Bâles, participation au *Mois de l'Europe* porté par la Région Alsace, etc.

Les animateurs économiques poursuivront leur rôle de conseillers d'entreprises, en travaillant en étroite collaboration avec les agents de l'ADIRA.

En effet, cette mission recouvre tous les domaines de la gestion d'entreprise et nécessite l'appui de compétences appropriées, tant sur le plan de l'immobilier que sur celui des montages juridiques spécifiques du crédit-bail ou à d'autres procédures existantes.

→ Cf fiche 6.1 en annexe

4°) Soutenir l'artisanat dans les territoires

(axe 8 du PAP de la CMA)

Le développement économique local

S'appuyant sur ses bureaux territorialisés, la Chambre de Métiers d'Alsace poursuivra sa mission d'accompagnement de proximité, tant des porteurs de projets que des entreprises existantes, et ce sur l'ensemble du Bas-Rhin, y compris dans les territoires ruraux éloignés.

Par ailleurs, l'accompagnement des projets locaux des communautés de communes d'une part, et des associations et groupements de professionnels d'autre part, se poursuivra en prenant appui notamment sur les opérations concertées de modernisation (OCM) du commerce et de l'artisanat.

Les animateurs économiques de la CMA participent au montage des dossiers en collaboration, selon le cas, avec les artisans et les collectivités territoriales, pour répondre aux problèmes spécifiques à chaque zone géographique, soit dans le cadre d'opérations individuelles de réhabilitation ou de modernisation des locaux commerciaux des artisans, soit dans le cadre d'actions collectives.

Ces opérations concernent un ensemble d'entreprises appartenant à un secteur géographique et sont conduites par les collectivités territoriales.

En zones rurales

► Opérations collectives de modernisation de l'artisanat au sein des pays, et des EPCI telles que les communautés de communes :

- | | | |
|---|--|--|
| <ul style="list-style-type: none"> ▪ de Barr/Bernstein, ▪ du Pays de Wissembourg, ▪ de la Sauer-Pechelbronn, ▪ de l'Espace Rhéнан, ▪ du Pays de Niederbronn-les-Bains, ▪ de la Porte du Vignoble, | | <ul style="list-style-type: none"> ▪ de la région de Molsheim-Mutzig, ▪ de la Haute Bruche, ▪ du canton de Rosheim, ▪ du Rhin, ▪ du Pays d'Erstein, |
|---|--|--|

► La CMA accompagne le dispositif départemental de soutien au commerce de proximité au travers d'études de marché appropriées, notamment quand un chef d'entreprise souhaite s'installer dans un bâtiment à réhabiliter ou à construire, en veillant à ce qu'il n'y ait pas de distorsion de la concurrence.

En zones urbaines

► Opérations visant à fortifier le tissu d'entreprises (CUS, Saverne). Elles impliquent de nombreux contacts, la réalisation d'études d'opportunités préalables, la promotion des opérations auprès des entreprises, l'instruction de dossiers, la participation à des réunions, le montage de demandes de financement, des contacts réguliers avec les partenaires, l'organisation de formations, l'appui à la conception et la mise en place d'animations, en collaboration avec l'ADIRA.

► Toujours en lien avec l'ADIRA, la Chambre de Métiers accompagne les démarches de Pôles d'Excellence Rurales avec comme objectif la prise en compte de l'artisanat dans les programmes d'action à mettre en œuvre (CIP d'Andlau, dossier PEREN, ...).

Les réflexions menées par l'ADIRA, tant dans les domaines de la veille territoriale que dans ceux relatifs à la préparation des contrats de territoire, pourront bénéficier de l'apport statistique de la CMA ainsi que de l'expertise des animateurs économiques présents sur tout le département.

► La CMA est fortement impliquée dans le périmètre éligible au FEDER de revitalisation des zones sensibles : l'artisanat peut s'y développer et offrir des opportunités d'emploi et d'insertion. Des entreprises situées dans les secteurs sensibles de l'agglomération disposent aussi de potentiels de développement ou de reprise.

► La CMA participe également aux actions menées sous l'égide des Maisons de l'Emploi de Strasbourg, Saverne, Molsheim et d'Alsace du Nord.

RV chez les Artisans

Deux opérations "*Rendez-vous chez les Artisans*" sont programmées en 2013. La première se déroulera sur le territoire du Pays de Sainte-Odile. La seconde, réalisée au niveau régional, sera dédiée aux Entreprises du Patrimoine Vivant (EPV).

En outre, la CMA apportera son soutien financier, technique et logistique à l'association des artisans commerçants de la Sauer-Pechelbronn à l'occasion de la journée Portes Ouvertes que cette dernière organise sur son territoire. L'assistance de la CMA prendra la forme de la mise à disposition de l'animateur économique du secteur pour aider à l'organisation de l'opération, appui technique substantiel pour la mise en œuvre de la manifestation.

Autres points

La CMA participera à l'organisation et à l'animation des Ateliers Départementaux mis en place par le Conseil Général du Bas-Rhin.

Le centre de formation des apprentis (CFA) d'Eschau organisera sa journée "Portes Ouvertes" au mois de mars 2013.

L'animation économique de la CMA est structurée par un programme d'actions annuel. Cependant, certaines actions ponctuelles ne peuvent être prévues et viennent en réponse à des demandes fortes apparaissant en cours d'année.

→ Cf fiche 8.1 en annexe

II. FICHES ACTIONS (en annexe)

1. Promouvoir les métiers de l'artisanat et la formation

(= axe 3 du PAP de la CMA)

Fiche action 3.1 : informer les jeunes et promouvoir les métiers

Fiche action 3.2 : promouvoir l'entreprise formatrice

Fiche action 3.3 : contribuer au placement des jeunes en apprentissage

Fiche action 3.4 : soutenir l'engagement dans la formation continue diplômante

2. Soutenir la création et la reprise d'entreprises et encourager la transmission

(= axe 5 du PAP de la CMA)

Fiche action 5.1 : soutenir la création et la reprise d'entreprises

Fiche action 5.2 : encourager la transmission d'entreprises

3. Accompagner le développement des entreprises artisanales

(= axe 6 du PAP de la CMA)

Fiche action 6.1 : accompagner le développement des entreprises artisanales

4. Soutenir l'artisanat dans les territoires

(= axe 8 du PAP de la CMA)

Fiche action 8.1 : le développement économique local

Rappel de la convention financière :

Les subventions du Conseil Général du Bas-Rhin sont des subventions de fonctionnement général sur l'ensemble de l'activité de l'organisme financé. Ce ne sont donc en aucun cas des subventions affectées directement à une action spécifique. La décomposition de la subvention du Conseil Général décrite dans les pages qui suivent n'est donnée qu'à titre purement indicatif.

III. BUDGET 2013

	B 2011	R 2011	B 2012	B 2013
	janv-11	janv-13	janv-12	janv-13
ETP axe 3	2,7	2,5	8,9	8,4
ETP axe 5+6+8	19,4	20,0	18,5	19,2
Dépenses directes axe 3	30 500	16 215	94 436	43 340
Dépenses directes axe 5 + 6 + 8	475 154	480 852	510 899	450 853
Salaires directs axe 3	113 954	109 449	383 514	364 475
Salaires directs axe 5 + 6 + 8	1 007 833	1 037 161	980 726	1 047 638
Frais de structure axe 3	pm	pm	55 996	60 558
Frais de structure axes 5 + 6 + 8	pm	pm	164 273	174 293
Recettes axe 3	-14 446	-12 566	-178 094	-108 758
Recettes axes 5 + 6 + 8	-598 273	-617 285	-636 856	-638 886
Total général récapitulatif des charges nettes	1 014 722	1 013 827	1 374 894	1 393 514
Fiche 3.1 - Informer les jeunes et promouvoir les métiers	28 410	21 768	*	*
Fiche 3.2 - Promouvoir l'entreprise formatrice	33 664	54 705	*	*
Fiche 3.3 - Contribuer au placement des jeunes en entreprise	67 934	36 625	*	*
Total axe 3 :	130 008	113 098	355 852	359 615
"Jeunes et entreprises" (*)				
Total axes 5, 6 et 8 :	884 715	900 729	1 019 042	1 033 898
Actions du service économique				
Total général	1 014 723	1 013 827	1 374 894	1 393 514
CMA	844 722	835 551	1 196 617	1 215 238
CG 67 véhicule de l'artisanat (amortissement)		8 276	8 276	8 276
CG 67	170 000	170 000	170 000	170 000
Total financement	1 014 722	1 013 827	1 374 894	1 393 514

(*) : modification à compter de 2012 pour :

- mise en évidence de la réalité des coûts
- ajustement à l'action économique

IV INDICATEURS DE SUIVI ANNUEL D'EXÉCUTION

Afin d'assurer le suivi annuel de l'exécution de la présente convention, il est convenu que les indicateurs suivants seront utilisés :

- les indicateurs relatifs à la situation de l'artisanat dans le Bas-Rhin dont dispose la CMA (évolution du nombre des entreprises, du nombre des apprentis, des stagiaires de la formation continue, ...) donnés par activité et par territoire ;
- les indicateurs d'activité relatifs aux fiches actions mentionnées dans la présente convention (nombre d'actions, nombre de personnes ou d'entreprises concernées, évaluation des résultats selon l'action, ...);
- les éléments financiers relatifs à ces actions.

V MODALITÉS DE VERSEMENT

Au jour de la signature du présent contrat d'objectifs, un crédit de 170.000 € (cent soixante dix mille euros) est inscrit au budget primitif de 2013 du Département au titre de sa contribution au budget de la Chambre de Métiers d'Alsace.

Dans le cadre du présent contrat d'objectifs, la subvention sera créditée au compte de la Chambre de Métiers d'Alsace selon les procédures comptables en vigueur, et selon les modalités suivantes :

- versement d'un premier acompte de 85.000 € (quatre-vingt-cinq mille euros) dès signature du présent contrat d'objectifs ;
- versement du solde de la subvention de fonctionnement en Septembre 2013.



Fait à Strasbourg, le : 2013

*Le Président de la
Chambre de Métiers d'Alsace*

*Le Président de la Section du
Bas-Rhin de la
Chambre de Métiers d'Alsace*

*Le Président du
Conseil Général du Bas-Rhin*

Bernard STALTER

Jean-Louis FREYD

Guy-Dominique KENNEL

FICHES ANNEXES

Organisme : CHAMBRE DE MÉTIERS D'ALSACE Section du Bas-Rhin	Réf. 3.1
Exercice : 2013	Fiche Action
Objectif stratégique concerné : AXE 3 promouvoir les métiers de l'artisanat et la formation	Page : 1/2 Date : Janvier 2013

Action 3.1 : **INFORMER LES JEUNES ET PROMOUVOIR LES MÉTIERS**

Description et objectifs de l'action	
Date / Durée de l'action : programme 2013-2016 Année 2013	Lieu(x) de réalisation et rayonnement géographique : Département du Bas-Rhin
Public concerné : JEUNES DE MOINS DE 26 ANS, DONT LES COLLÉGIENS	
Personne à contacter pour cette action : Mme Monique HAAS	

Bilan de l'exercice écoulé : 2012

100 actions de promotion menées (2.891 jeunes, 470 parents et 193 enseignants rencontrés), dont actions spécifiques en direction des collégiens :

- conférences et forums (16 actions menées) :
 - 954 collégiens rencontrés
 - 50 parents
 - 50 enseignants
- 42 permanences du véhicule de l'artisanat (½ journée ou 1 journée)
 - 322 jeunes rencontrés
 - 58 parents
 - 22 enseignants
- stages découverte : 1.104 stages de 5 jours "semaine de découverte d'un métier"

Programme prévu sur l'exercice :

L'information des jeunes concernant les métiers, notamment de l'artisanat, est un chantier permanent : cette action est à renouveler chaque année, pour chaque classe d'âge. Force est de constater que les relais efficaces pour cette information ne sont pas suffisants. Même si l'image de l'artisanat est en train de changer, il n'en reste pas moins qu'il est fondamental d'éclairer les jeunes, leurs parents, ainsi que les adultes qui les entourent dans la communauté scolaire en particulier.

Eclairer les jeunes sur les perspectives professionnelles dans les métiers de l'artisanat, sur les exigences des métiers, et sur la voie noble et efficace de la formation par alternance sous statut d'apprenti (contrat de travail).

La Chambre de Métiers d'Alsace agit dans ce sens depuis longtemps et poursuit son action. Celle-ci se mène en partenariat avec les établissements scolaires et notamment les collèges. Elle prend des formes plus diverses selon les établissements scolaires ou les partenaires locaux (actions avec les associations de parents d'élèves, avec les associations professionnelles ou les corporations, ...).

La Chambre de Métiers d'Alsace s'implique également dans le Service Public de l'Orientaion pour travailler en cohérence avec les différents partenaires de l'orientation.

Dans le Bas-Rhin, le territoire de Saverne est le premier labellisé. Cette labellisation est une véritable démarche partenariale pour avoir un service efficace permettant une meilleure connaissance de l'ensemble des acteurs de l'orientation et de l'information. Les territoires en cours de labellisation sont Strasbourg et Molsheim.

Les actions en 2013 concernent notamment :

- l'information dans les établissements scolaires, et particulièrement les collèges. Cette action se fait en lien direct avec la communauté éducative, à leur demande, au regard d'un cahier des charges destiné à confirmer l'implication de l'établissement, et destiné à vérifier que cette information s'adresse à tous les élèves de 3^{ème} et pas seulement aux collégiens en situation scolaire difficile. Une priorité de diffusion de l'information est donnée aux collèges situés en milieu rural ;
- la possibilité pour les jeunes d'aller en entreprise lors de stages "semaine découverte d'un métier" qui font suite à l'information et aident à confirmer un choix professionnel : ils permettent de découvrir l'entreprise et le métier.

Organisme : **CHAMBRE DE MÉTIERS D'ALSACE Section du Bas-Rhin****Réf. 3.1**Exercice : **2013****Fiche Action**

Page : 2/2

Objectif stratégique concerné : **AXE 3 promouvoir les métiers de l'artisanat et la formation**

Date : Janvier

Action 3.1 : INFORMER LES JEUNES ET PROMOUVOIR LES MÉTIERS**Description et objectifs de l'action****Date / Durée de l'action** : programme 2013-2016
Année 2013**Lieu(x) de réalisation et rayonnement géographique** :
Département du Bas-Rhin**Public concerné** : JEUNES DE MOINS DE 26 ANS, DONT LES COLLÉGIENS**Personne à contacter pour cette action** : Mme Monique HAAS**Bilan de l'exercice écoulé : 2012**

100 actions de promotion menées (2.891 jeunes, 470 parents et 193 enseignants rencontrés), dont actions spécifiques en direction des collégiens :

- conférences et forums (16 actions menées) :
 - 954 collégiens rencontrés
 - 50 parents
 - 50 enseignants
- 42 permanences du véhicule de l'artisanat (1/2 journée ou 1 journée)
 - 322 jeunes rencontrés
 - 58 parents
 - 22 enseignants
 -
- stages découverte : 1.104 stages de 5 jours "semaine de découverte d'un métier"

- la participation aux forums des métiers, journées d'information, réunions thématiques, etc organisés dans les territoires du département ;
- la formation des acteurs au travers d'actions menées avec des partenaires en direction des relais de l'information des jeunes (conseillers d'orientation, enseignants, action Avenir Mode d'Emploi, ...) ;
- l'implication des collègues lors des opérations « Rendez-vous chez les Artisans ». Rencontre avec les collégiens de 4^{ème} et de 3^{ème} du secteur pour leur présenter cette opération de portes ouvertes des artisans en insistant sur l'intérêt pour eux d'avoir l'occasion de rencontrer des chefs d'entreprises. Organisation d'un jeu-concours spécial collégiens avec des lots attrayants pour les jeunes (opération menée en 2012 sur le canton de Brumath : tous les collégiens de 4^{ème} et de 3^{ème} du secteur ont été rencontrés ; 44 ont participé au jeu-concours et ont rencontré chacun au moins 3 entreprises).

Organisme : CHAMBRE DE MÉTIERS D'ALSACE Section du Bas-Rhin	Réf. 3.2
Exercice : 2013	Fiche Action
Objectif stratégique concerné : AXE 3 promouvoir les métiers de l'artisanat et la formation	Page : 1/1 Date : Janvier 2013

Action 3.2 : **PROMOUVOIR L'ENTREPRISE FORMATRICE**

Description et objectifs de l'action	
Date / Durée de l'action : programme 2013-2016 Année 2013	Lieu(x) de réalisation et rayonnement géographique : Département du Bas-Rhin
Public concerné : LES ARTISANS EN CAPACITÉ DE FORMER	
Personne à contacter pour cette action : Mme Monique HAAS	

Bilan de l'exercice écoulé : 2012

- ⇒ 505 entreprises ont été démarchées
- ⇒ 217 entreprises rencontrées pour leur présenter le contrat d'apprentissage et l'intérêt pour elles de choisir ce mode de formation pour leurs futurs collaborateurs
- ⇒ 183 entreprises ont fait la démarche de demande d'habilitation à former et ont déposé une offre de place d'apprentissage
- ⇒ 83 % de ces offres ont été pourvues soit 151 contrats d'apprentissage supplémentaires signés.

Programme prévu sur l'exercice :

Les organisations professionnelles, en Alsace tout particulièrement, veillent à la permanence et à la qualité de la formation dans leur métier. Le droit de former des apprentis est d'ailleurs encore rattaché au Brevet de Maîtrise (BM), ou niveau équivalent dans le métier.

Un régime dérogatoire a été mis en place par la Chambre de Métiers d'Alsace avec les organisations professionnelles afin d'élargir le nombre des entreprises susceptibles de former des apprentis (2.771 dans le Bas-Rhin), avec un respect des règles de base, une nécessité de formation spécifique pour le formateur. La Chambre de Métiers d'Alsace disposant de la prérogative de l'inspection de l'apprentissage, 3 inspecteurs de l'apprentissage assurent la mission de contrôle des habilitations à former.

La promotion de l'apprentissage amène un accroissement du nombre de jeunes intéressés. Ce phénomène positif doit toutefois s'accompagner d'une meilleure adéquation entre : les jeunes/choix du métier/connaissance de l'entreprise (cf. fiche action 3.3).

En parallèle, la Chambre de Métiers d'Alsace a diagnostiqué le risque d'une mobilisation insuffisante des artisans. Confrontés aux contraintes économiques (marchés, production, coûts de revient, ...) le risque actuel est de voir certaines entreprises délaissier l'investissement à moyen terme dans la formation en apprentissage.

Encore trop de jeunes choisissent l'artisanat par défaut, comme dernier choix pour leur orientation professionnelle. Les chefs d'entreprises peuvent être découragés par les difficultés liées à l'accueil de ces jeunes dans leurs entreprises. Depuis quelques années l'ensemble des actions menées par la Chambre de Métiers d'Alsace en faveur des jeunes (promotion, orientation, recrutement) participe à l'amélioration de l'image de l'artisanat, et favorise l'orientation de jeunes motivés avec un fort potentiel vers les métiers de l'artisanat.

De même, il importe de bien informer les artisans sur les dispositifs et les mesures mis en place pour faciliter l'apprentissage (crédit d'impôt, primes, ...), et préparer ainsi la relève dans les entreprises.

Face à ces constats, la Chambre de Métiers d'Alsace s'engage dans une action de mobilisation des artisans afin de développer le nombre de places d'apprentissage dans les entreprises artisanales. A cet effet, une démarche active de prospection des entreprises ciblée sur les détenteurs des brevets de maîtrise (ou correspondant aux critères dérogatoires) est engagée. La mission est d'éclairer les artisans sur les enjeux de la formation, les dispositifs en faveur de l'apprentissage et les efforts réalisés par les partenaires (organisations professionnelles, CFA, ...) afin de favoriser l'apprentissage.

Organisme : **CHAMBRE DE MÉTIERS D'ALSACE Section du Bas-Rhin****Réf. 3.3**Exercice : **2013****Fiche Action**

Page : 1/1

Objectif stratégique concerné : **AXE 3 promouvoir les métiers de l'artisanat et la formations**

Date : Janvier 2013

Action 3.3 : CONTRIBUER AU PLACEMENT DES JEUNES EN APPRENTISSAGE**Description et objectifs de l'action****Date / Durée de l'action** : programme 2013-2016
Année 2013**Lieu(x) de réalisation et rayonnement géographique** :
Département du Bas-Rhin**Public concerné** : JEUNES DE MOINS DE 26 ANS, DONT LES COLLÉGIENS**Personne à contacter pour cette action** : Mme Monique HAAS**Bilan de l'exercice écoulé : 2012****Placement des jeunes dans des entreprises en difficulté de recrutement**

L'accompagnement des entreprises dans leur démarche de recrutement se fait pour les entreprises rencontrées dans le cadre du développement de l'apprentissage (cf. fiche 3.2) et également pour des entreprises déjà formatrices.

- 67 entreprises ont demandé un accompagnement de la CMA au recrutement de leur apprenti et ont déposé une offre de place d'apprentissage.
- 228 jeunes ont été rencontrés
- 43 de ces offres de place d'apprentissage ont été pourvues, soit 64 % des offres.

Mobilisation d'outils dans le cadre de la mission :

- ateliers d'orientation de 3 jours pendant les vacances scolaires : 3 ateliers organisés, 28 participants.
- semaine de découverte d'un métier : 1.104 conventions enregistrées dont 767 collégiens bénéficiaires.

Programme prévu sur l'exercice :

Ces derniers mois, le taux de chômage des jeunes de moins de 25 ans a atteint un niveau inquiétant. Consciente de la difficulté qu'ont les jeunes à élaborer un projet professionnel qui optimise leurs chances d'insertion professionnelle, la Chambre de Métiers d'Alsace a décidé de poursuivre son effort en matière d'orientation et de renforcer son action sur le placement des jeunes en apprentissage.

Les besoins de main-d'œuvre qualifiée et le renouvellement des chefs d'entreprises rendent absolument nécessaire l'arrivée de jeunes motivés, en capacité d'accéder à une qualification (qui, pour la plupart des métiers, devient de plus en plus exigeante) et, pour certains d'entre eux, d'atteindre un niveau leur permettant d'assurer la survie des entreprises et le dynamisme économique de l'artisanat.

Les actions de promotion des métiers permettent à la CMA de mettre à la disposition des jeunes ses connaissances et son expertise en matière de métiers artisanaux. Son objectif est d'amener les jeunes en général, et ceux qui ont un bon niveau scolaire en particulier, à considérer les métiers de l'artisanat comme une voie noble et attrayante de réussite professionnelle et de leur transmettre une information précise concernant les besoins du monde actuel. Pour accompagner les jeunes dans leur démarche d'orientation la Chambre de Métiers d'Alsace leur propose des ateliers d'orientation de deux ou trois jours pendant les vacances scolaires.

Parallèlement, elle accompagne les entreprises souhaitant embaucher un apprenti dans leur processus de recrutement. Elle est donc amenée à proposer des profils de jeunes aux entreprises.

Dans le cadre de sa démarche territoriale, en s'appuyant sur ses permanences locales et sur toutes les actions de promotion et d'orientation qui lui permette de rencontrer des jeunes, la CMA pourra se constituer une "cvthèque" de jeunes. L'objectif est que toutes les offres d'apprentissage déposées par les entreprises aboutissent à la signature d'un contrat d'apprentissage.

Organisme : **CHAMBRE DE MÉTIERS D'ALSACE Section du Bas-Rhin** **Réf. 3.4**
 Exercice : **2013** **Fiche Action** Page : 1/1
 Objectif stratégique concerné : **AXE 3 promouvoir les métiers, informer et orienter les jeunes** Date : Janvier 2013

Action 3.4: SOUTENIR L'ENGAGEMENT DANS LA FORMATION DIPLOMANTE

Description et objectifs de l'action

Date / Durée de l'action : programme 2013-2016
Année 2013

Lieu(x) de réalisation et rayonnement géographique :
Département du Bas-Rhin

Public concerné : LES ARTISANS ET LEURS COLLABORATEURS

Personne à contacter pour cette action : M. Franck BECHTEL

Bilan de l'exercice écoulé : 2012

27 stagiaires ont bénéficié de ce dispositif pour un montant moyen de 735 €, soit une dépense globale de 19 858 €.

Programme prévu sur l'exercice :

Aide aux stagiaires finançant eux-mêmes leur formation continue diplômante :

- Brevet de Maîtrise (BM) - Brevet Technique des Métiers (BTM) - Brevet Professionnel (BP).

Le Conseil Général du Bas-Rhin accorde chaque année à certains stagiaires domiciliés dans le département du Bas-Rhin et ayant suivi les cours de préparation à la maîtrise du Brevet Technique des Métiers, du Brevet Professionnel et du Brevet de Maîtrise :

- ▶ une prime de transport versée en fin de cursus si le stagiaire est domicilié à plus de 40 km du lieu principal des cours, d'un montant de 300 € pour le cycle de formation de niveau IV, et de 400 € pour le cycle de formation de niveau III (BM)
- ▶ une prime de participation aux frais de formation pour le cycle de formation plafonnée à 500 € (50 % de la somme restant à la charge du stagiaire).

L'aide du Conseil Général est attribuée sous réserve de l'assiduité du stagiaire (selon les critères usuels de la formation continue - règles des OPCA). Le montant de la charge nette minimale restant à la charge du stagiaire est de 100 €.

Le montant estimatif de la dépense pour le budget 2013 est de 21 000 €.

Cette action fait l'objet d'un soutien à travers le Fonds d'Aide en faveur de l'Artisanat mis en place par le Conseil Général du Bas-Rhin. Ce soutien permet à des stagiaires, par le biais de la formation qualifiante et diplômante, de concrétiser différents projets professionnels tels que la création, la reprise, le développement d'entreprise, ce qui participe en partie au développement local.

En fonction des métiers, la création ou la reprise d'entreprises est tributaire de l'obtention d'un diplôme.

La CMA propose aux porteurs d'un projet économique, mais qui ne souhaitent pas forcément intégrer un cursus de formation, de bénéficier du dispositif de la Validation des Acquis de l'Expérience (VAE). Dans l'optique de développer cette reconnaissance de l'expérience, le service formation projette d'organiser des rencontres individuelles et collectives.

Sur les 5 dernières années, on dénombre 421 créateurs d'entreprise disposant d'un ou plusieurs titres de la filière artisanale.

Organisme : **CHAMBRE DE MÉTIERS D'ALSACE Section du Bas-Rhin**
 Exercice : **2013**
 Objectif stratégique concerné :
AXE 5 Soutenir la création et la reprise d'entreprises et encourager la transmission

Réf. 5.1

Page : 1/4

Date : Janvier 2013

Fiche Action**Action 5.1 : SOUTENIR LA CREATION ET LA REPRISE D'ENTREPRISES****Description et objectifs de l'action**

Date / Durée de l'action : programme 2013-2016
Année 2013

Lieu(x) de réalisation et rayonnement géographique :
Département du Bas-Rhin

Public concerné : LES CRÉATEURS ET REPRENEURS D'ENTREPRISES ARTISANALES

Personne à contacter pour cette action : M. Fabrice OUMEDJKANE

Bilan de l'exercice écoulé : 2012ACCUEIL DES CRÉATEURS OU REPRENEURS D'ENTREPRISES ARTISANALES

Près de 8000 contacts avec les créateurs/repreneurs d'entreprises (questions relatives aux démarches juridiques, sociales, fiscales, etc) enregistrés par le service d'accueil du Bas-Rhin, dont plus de 40 % relèvent du régime de l'auto-entreprise.

ACTIONS COLLECTIVES DE SENSIBILISATION - INFORMATION - FORMATION

67 réunions d'information à la création-reprise d'entreprises (dont 32 sur les sites délocalisés de Haguenau, Saverne, Mutzig et Sélestat), suivies par 973 participants
 27 Stages de Préparation à l'Installation (SPI) pour 479 stagiaires
 10 Stages d'Installation de Qualité (SIQ) pour 129 stagiaires
 10 ateliers auto-entrepreneur pour 100 stagiaires
 2 conférences auto-entrepreneurs pour 53 participants
 4 conférences reprise d'entreprise pour 70 participants
 2^{ème} édition du salon "Créer sa boîte en Alsace" pour 1.157 visiteurs (1.114 en 2011) ; 67 exposants en 2012 (55 en 2011) ; 18 mini-conférences en 2012 (14 en 2011)
 30 conseils export/transfrontalier ainsi qu'une conférence dédiée à l'activité en Allemagne rassemblant une quarantaine de participants.

ACCUEIL EN FACE A FACE

129 entretiens de positionnement en amont du SIQ.
 479 entretiens de positionnement post Stage de Préparation à l'Installation (SPI)
 288 conseils personnalisés et approfondis par les AEM
 102 dossiers GRACEA validés en commission d'attribution (84 d'entre eux ont fait l'objet d'un complément d'aide par le CG 67 -18 reprises et 66 créations). L'aide du CG 67 représente un budget de 405 594 €.
 Sur ces 84 dossiers, 63 emplois **salariés** ont été repris ou créés.
 Dans le cadre du dispositif NACRE, 49 accompagnements en phase 1 (montage du projet), 44 accompagnements en phase 2 (présentation en comité d'engagement de la CMA) et 12 accompagnements en phase 3 (suivi post-crétation).

Programme prévu sur l'exercice :

La Chambre de Métiers d'Alsace a mis sur pied un dispositif d'accueil et d'accompagnement des créateurs d'entreprises permettant d'améliorer la pérennité des entreprises en veillant à la qualification des porteurs de projet et à la maturité de leur projet, notamment par la mise en place d'un entretien d'évaluation des projets pour chaque participant au Stage de Préparation à l'Installation (SPI), stage rendu obligatoire par une loi de 1982. Cet entretien permet d'évaluer la viabilité du projet de création ou de reprise d'entreprise. Il est l'occasion de préconiser des axes d'amélioration ou de proposer divers services d'accompagnement. La CMA veille ainsi au renouvellement continu du tissu des entreprises artisanales.

La démarche d'accompagnement des porteurs de projet de création / reprise d'entreprises de la CMA fait l'objet d'une certification AFAQ AFNOR depuis 2004. Comme chaque année, les services d'accueil du Centre de Formalités des Entreprises et les responsables de gestion du Stage de Préparation à l'Installation seront audités en 2013 par les services AFAQ AFNOR pour renouveler ou non la certification. La CMA envisage désormais une démarche de certification ISO9001.

Le « parcours des créateurs » de la Chambre de Métiers d'Alsace a pour but de préparer le futur artisan à une installation dans de bonnes conditions :

- L'accueil et la première information sont assurés par le Centre de Formalités des Entreprises (CFE) à Schiltigheim et par les animateurs économiques sur les bureaux délocalisés.
- Les réunions d'information sont proposées aux porteurs de projets. Ces demi-journées sont animées par les agents du CFE au siège, et par les animateurs économiques des métiers (AEM) sur les territoires. Elles sont un bon moyen d'apporter les principales informations nécessaires, en amont, à la préparation du projet et précisent les services apportés par les différents acteurs intervenant dans la création d'une entreprise artisanale. Pour 2013, 69 réunions d'information sont prévues dont 34 réunions délocalisées à Mutzig, Saverne, Haguenau et Sélestat. Sont attendus 900 participants environ.
- Le stage de préparation à l'installation de 33 heures (SPI) est une étape obligatoire pour la création d'entreprise, sauf dérogations spéciales prévues par la loi. Pour 2013, 24 formations sont proposées pour environ 460 créateurs ou repreneurs. L'entretien de validation du projet fait suite au stage SPI et a lieu avec chaque stagiaire (460 entretiens de validation programmés).
- Le Stage d'Installation de Qualité de 105 heures (SIQ) permet un approfondissement de la formation initiale à la gestion. L'expérience démontre que la motivation des stagiaires inscrits et l'accompagnement au projet au cours de ce stage sont des facteurs de réussite de la création de l'entreprise. Pour 2013, 10 sessions sont prévues pour environ 120 stagiaires.
- 9 ateliers d'une journée à destination des auto-entrepreneurs durant lesquels une réponse à toutes leurs interrogations leur est apportée pour environ 90 stagiaires.
- Conseils approfondis : les AEM recevront environ 300 porteurs de projets en entretien en 2013.

Le suivi des créateurs se fait durant les deux premières années de leur installation à raison d'une visite par semestre à l'occasion de laquelle sont effectués le tableau de bord de l'entreprise, l'analyse du bilan un an après la création, le diagnostic commercial, la vérification du seuil de rentabilité, le calcul du prix de revient, l'examen du fonds de roulement. Ce suivi post création concernera au moins 20 entreprises pour 40 interventions.

En matière de financement des entreprises, la CMA est depuis le 1^{er} Janvier 2009 instructeur des aides à la création d'entreprise (GRACEA) pour le compte du Conseil Régional d'Alsace et du Conseil Général du Bas-Rhin. Les porteurs de projet sont informés sur les aides existantes lors des réunions d'information créateurs et les demandes individuelles seront traitées par les agents en charge de l'instruction avec le soutien technique des animateurs économiques des métiers (200 demandes régionales / an), soit 100 dossiers pour le Bas-Rhin.

La CMA est labellisée en qualité « d'opérateur d'accompagnement à la création/reprise d'entreprise » dans le cadre du dispositif NACRE (Nouvel Accompagnement des Créateurs et Repreneurs d'Entreprise) par la Direccte et la Caisse Régionale de Dépôts et Consignations. Un nouveau conventionnement régional a été proposé à la CMA : 48 projets de phase 1 (accompagnement en amont de la création), 36 projets de phase 2 (accompagnement pour l'intermédiation bancaire) et 10 projets de phase 3 (suivi de l'entreprise sur 3 ans).

La CMA s'associera par ailleurs aux travaux des PFIL (Plates-formes d'Initiatives Locales). Rappel des objectifs : accueil, information et appui aux créateurs ; mobilisation de fonds pour aider les créateurs sous forme de prêts d'honneur ; recherche de parrains pour soutenir les créateurs. Instruction d'une trentaine de dossiers dans le cadre des PFIL existantes. De plus les animateurs économiques sont présents lors des réunions des comités techniques (64 comités par an), et aux assemblées générales de chaque PFIL (5 réunions par an).

Ils sont également sollicités par les services de la Préfecture dans le cadre de l'article 35 du code local des professions et sont amenés à donner un avis concernant la levée de mesures d'interdiction professionnelle dans le secteur du bâtiment.

Organisation du salon « Créer sa boîte en Alsace » au PMC de Strasbourg, en collaboration avec la CCISBR.

Participation de la CMA aux différents forums et/ou conférences, et autres actions ayant comme thématique la création-reprise d'entreprises comme, par exemple :

- la nuit de l'orientation (stand et conférence) ;
- la conférence annuelle au CFA d'Eschau intitulée "Esprit d'entreprendre" ;
- la journée de la création d'entreprises lors de la Semaine du Développement Economique à Saverne ;
- le salon des créateurs à Haguenau ;
- la création de mini-entreprises au sein d'établissements scolaires en lien avec l'association Entreprendre pour Apprendre Alsace ;
- les comités d'agrément des pépinières d'entreprises (Hautepierre, Saverne, Haguenau, Mutzig).

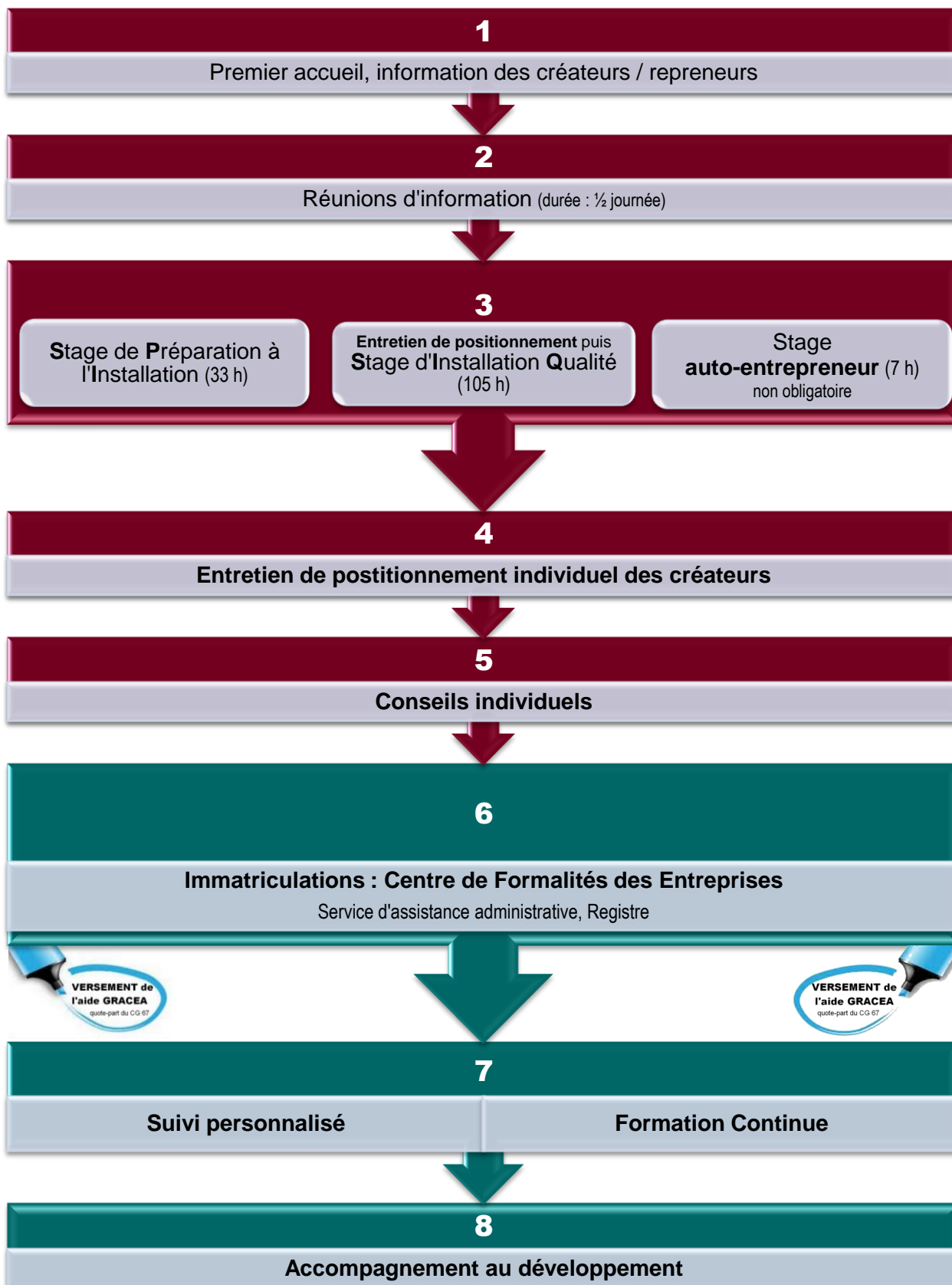
Participation de la CMA aux forums de l'emploi en fonction des demandes spécifiques ainsi qu'à des réunions d'échange avec différents partenaires :

- Pôles Emplois de Strasbourg, Molsheim et de Saverne ;
- Maisons de l'emploi de Strasbourg, Molsheim et de Saverne.

Lors des forums, un stand donnera aux demandeurs d'emploi les premiers conseils sur les démarches à suivre pour créer une entreprise.

Ci-après : schéma du parcours du créateur d'entreprise artisanale.

Dispositif d'accompagnement des créateurs et repreneurs d'entreprises artisanales à la CMA



Organisme : **CHAMBRE DE MÉTIERS D'ALSACE Section du Bas-Rhin**
 Exercice : **2013**
 Objectif stratégique concerné :
AXE 5 Soutenir la création et la reprise d'entreprise et encourager la transmission

Réf. 5.2

Page : 1/2

Date : Janvier 2013

Fiche Action**Action 5.2 : ENCOURAGER LA TRANSMISSION D'ENTREPRISES****Description et objectifs de l'action**

Date / Durée de l'action : programme 2013-2016
Année 2013

Lieu(x) de réalisation et rayonnement géographique :
Département du Bas-Rhin

Public concerné : LES REPRENEURS ET LES CÉDANTS

Personne à contacter pour cette action : M. Fabrice OUMEDJKANE

Bilan de l'exercice écoulé : 2012

SENSIBILISATION-INFORMATION

4 journées de la transmission (29 rendez-vous demandés par des artisans).

4 réunions à destination des repreneurs (70 participants).

CONSEILS PERSONNALISÉS

198 conseils personnalisés aux cédants

144 conseils à des repreneurs

GESTION DE L'ESPACE TRANSMISSION SUR LE SITE INTERNET DE LA CMA

223 annonces cédants

Programme prévu sur l'exercice :

Le poste d'animateur économique dédié à la transmission d'entreprise, créé spécialement à la fin 2011, a répondu à une forte demande des cédants. Le bilan de l'exercice 2012 étant largement positif, ce poste est maintenu. Pour les années à venir, la transmission d'entreprise représente un enjeu substantiel en termes de maintien du savoir-faire et des emplois dans le Bas-Rhin.

Dans ce cadre, la Chambre de Métiers d'Alsace va renforcer son dispositif et poursuivre l'information des artisans en organisant une nouvelle action avec la CCISBR : le *forum de la transmission* en partenariat avec les ordres des experts comptables et des avocats, la chambre des notaires et du RSI. Deux forums sont prévus à Eschau et Haguenau. Leur but est de permettre aux cédants potentiels de rencontrer en face à face des professionnels de la transmission d'entreprises pour les aider à construire leur plan de cession et les orienter en cas de besoin. De plus, il est prévu une conférence généraliste à destination des cédants, laquelle doit permettre de passer en revue les points importants à traiter lors des entretiens individuels avec les différents partenaires de l'opération.

- ▶ Une intervention auprès des organisations professionnelles qui le souhaitent sera assurée pour sensibiliser les chefs d'entreprises sur le thème de la transmission.
- ▶ La poursuite de la gestion de l'ESPACE TRANSMISSION en ligne sera assurée en permettant à tout artisan de faire paraître son offre de cession sur le site internet de la CMA.
- ▶ Une nouvelle prestation appelée "entretien de cadrage transmission" est proposée aux cédants. Il s'agit d'effectuer un pré-diagnostic avec la réalisation d'une fiche cédant, d'une annonce, d'un compte-rendu. En complément, la prestation s'étend à la mise en relation du cédant avec un repreneur potentiel, et à la diffusion de l'annonce aux différents partenaires de la CMA.

- ▶ Pour les cédants souhaitant un diagnostic approfondi, la CMA propose un "pack transmission" qui analyse la faisabilité du projet de cession en livrant une véritable estimation de la valeur de la structure, une étude de la marge, du seuil de rentabilité, du cycle d'exploitation, et répond à différentes questions notamment juridiques et fiscales.
- ▶ L'intervention de l'animateur économique spécialisé sera assurée auprès de 100 chefs d'entreprises ayant un projet de cession. En complément des forums de la transmission, il s'agit de consolider le conseil dans un domaine où la confidentialité est de rigueur.
- ▶ 4 conférences intitulées "*la reprise d'entreprise : les clefs de la réussite*" sont proposées au public souhaitant reprendre une entreprise.
- ▶ En complément de l'action précédente, sont prévus 90 entretiens avec les repreneurs souhaitant approfondir l'un ou l'autre point de leur projet.

Un suivi des repreneurs sera assuré par la CMA, à leur demande, afin de les aider à mieux assurer la pérennité de leur entreprise. Outre l'enjeu de la continuité d'une activité, il apparaît que la reprise d'une entreprise s'accompagne généralement d'un projet de développement, ce qui renforce encore l'intérêt de son accompagnement.

Organisme : **CHAMBRE DE MÉTIERS D'ALSACE Section du Bas-Rhin****Réf. 6.1**Exercice : **2013****Fiche Action**

Page : 1/3

Objectif stratégique concerné : **AXE 6 ACCOMPAGNER LE DEVELOPPEMENT DES ENTREPRISES** Date : Janvier 2013**Action 6.1 : ACCOMPAGNER LE DÉVELOPPEMENT DES ENTREPRISES****Description et objectifs de l'action****Date / Durée de l'action** : programme 2013-2016
Année 2013**Lieu(x) de réalisation et rayonnement géographique** :
Département du Bas-Rhin**Public concerné** : LES ENTREPRISES ARTISANALES**Personne à contacter pour cette action** : M. Fabrice OUMEDJKANE**Bilan de l'exercice écoulé : 2012****ACTIONS COLLECTIVES**

La CMA agit pour accroître la performance des quelques 17.160 **chefs d'entreprises** artisanales du Bas-Rhin. A travers un accompagnement généraliste et/ou spécialisé (en interne et via des partenaires externes), son soutien aux entreprises existantes est très varié, allant de problématiques de gestion d'entreprise, en passant par l'innovation, le transfrontalier/export et les TIC.

A cette fin, les différentes actions ci-dessous ont été mises en place en 2012 :

6 conférences sur les thèmes : « *Bien calculer vos prix et maîtriser vos marges* », « *Conseils pratiques pour gagner des clients* », « *Développement durable : quelles opportunités pour mon entreprise ?* » (110 participants).

6 réunions TIC sur le thème, « *Allez encore plus loin avec les réseaux sociaux en utilisant les applications mobiles et la géolocalisation sociale* » (95 participants).

14 ateliers ont été organisés à destination de 141 artisans ou porteurs de projets de création ou de reprise d'entreprises afin de les sensibiliser à l'utilisation des TIC dans la gestion de leur entreprise, ceci dans le cadre du dispositif « Passeport pour l'Economie Numérique ». Ce dispositif, initié par la Direction du Commerce, de l'Artisanat, des Services et des Professions libérales en décembre 2006, est prolongé par le programme gouvernemental « Transition Numérique », lancé le 13 décembre 2012 par Fleur PELERRIN, Ministre Délégué à l'Economie Numérique. Ce nouveau programme sera proposé par la CMA à ses ressortissants.

La participation de 57 artisans exposants et 9 corporations sur la Scène des Métiers à la Foire Européenne de Strasbourg. Une journée a été consacrée aux Entreprises du Patrimoine Vivant (EPV) qui ont exposé sur la Scène des Métiers.

La participation de 10 artisans au salon biennal ÉGAST où la CMA gérait un espace dédié à l'artisanat.

La seconde édition de la journée de l'innovation artisanale avec la participation de 36 entreprises et de 30 experts d'organismes publics ou privés de l'innovation (Alsace Innovation, Alsace Tech, école d'ingénieurs, INSA, Chambre régionale de Commerce et d'Industrie, Chambre Professionnelle du Conseil, DIRECCTE Alsace, INPI, IEEPI, OSEO, CRITT d'Alsace, Région alsace, SIAGI).

Réunion d'information "*Proposer ses services en Allemagne*" organisée dans le cadre de la Semaine de l'Entrepreneur Européen (5 participants).

Préparation d'un stand collectif à la MUBA en Suisse (du 22 février au 3 mars 2013) pour 7 entreprises du secteur de l'habitat / décoration (dont 2 bas-rhinoises), projet régional porté en complémentarité avec la référente régionale EPV (Entreprises du Patrimoine Vivant).

Préparation de l'adhésion de la Chambre de Métiers d'Alsace au réseau Commande Publique Alsace (regroupant Alsace International, l'Ordre des Experts-Comptables, Oséo, la CMA et la CCI), pour faciliter l'accès des petites entreprises à la commande publique.

CONSEILS PERSONNALISÉS

- 239 entretiens de conseils en développement assurés par les AEM (dont 63 à des entreprises ayant rencontré une difficulté d'ordre structurel ou conjoncturel).
- 148 diagnostics sur la base d'un logiciel d'approche globale de l'entreprise.
- 22 entreprises ont bénéficié de l'appui du référent "innovation".
- 1 site internet audité et 3 artisans ont bénéficié d'un suivi personnalisé dans le cadre du Club Numérique des @artisans d'Alsace.
- 10 diagnostics CAPEA, diagnostics approfondis de l'entreprise.

Programme prévu sur l'exercice :

Le développement des entreprises artisanales est un enjeu majeur du dispositif de l'action économique de la CMA. Ce développement permet soit de maintenir les emplois actuels, soit d'embaucher de nouveaux collaborateurs. Il est le cœur même de la richesse d'un territoire.

Les entreprises artisanales doivent s'adapter aux nouvelles technologies de communication, aux nouveaux marchés, aux nouveaux modes de management, à l'évolution de la clientèle, etc. La complexité et la mouvance dans lesquelles ces entreprises évoluent, font qu'il n'est pas aisé de pouvoir suivre ces évolutions.

La présence de la CMA aux côtés des artisans permet de s'appuyer sur des compétences qui offrent la possibilité de suivre ces évolutions.

Les animateurs économiques sont en mesure d'accompagner un artisan dans ses démarches marketing, commerciales et de communication, tout comme dans les domaines du management, de la gestion des RH, de la gestion financière.

Dans cet esprit, il s'agira de lever les principaux freins au développement des petites entreprises : la gestion du quotidien qui empêche les dirigeants de prendre du recul par rapport au quotidien ou d'intégrer les évolutions de leur environnement. La notion d'anticipation, ou de veille au sens large (s'informer, demander) existe peu et obère souvent des potentiels ou des marchés qui leurs sont parfaitement accessibles.

Si la démarche est loin d'être évidente pour la majorité des petites et moyennes entreprises, il n'en demeure pas moins qu'elle est nécessaire notamment sous l'angle de l'accompagnement et de la dynamisation de leur potentiel de développement. Des actions s'appuyant sur des services de proximité sont indispensables.

La présence des animateurs économiques aux côtés des chefs d'entreprises trouve ici tout son sens et témoigne de la volonté de la Chambre de Métiers d'Alsace d'être un partenaire majeur du développement des entreprises artisanales.

Outre des actions collectives de sensibilisation et d'information, la Chambre de Métiers d'Alsace souhaite jouer la carte de la proximité avec les chefs d'entreprises pour les accompagner dans leur souhait de participer à la richesse de l'économie départementale et régionale. Les actions proposées dans ce cadre sont les suivantes :

- ▶ proposition systématique à chaque artisan d'un diagnostic d'approche globale afin de détecter les points forts et les points faibles de l'entreprise.
- ▶ afin d'aider les artisans dans leur volonté de développement, la CMA poursuit la démarche CAPEA Diagnostic initiée en 2011.
- ▶ un cycle de 6 conférences ayant pour thème : "Accessibilité dans les locaux ou comment être prêt pour 2015" sera déroulé sur l'ensemble du Bas-Rhin.
- ▶ à la demande des organisations professionnelles ou des associations de commerçants / artisans, des actions d'information et de sensibilisation (marketing, gestion, développement durable, réseau transfrontalier...) seront mises en place afin que le développement de l'entreprise soit considéré comme un axe structurant de toute réflexion en matière économique.
- ▶ afin de permettre aux dirigeants d'accroître leurs connaissances dans ces différents domaines, des ateliers de formation seront organisés à la demande, au cas par cas.
- ▶ la Chambre de Métiers d'Alsace organisera comme les années précédentes la présence des artisans dans le hall de l'artisanat à la Foire Européenne de Strasbourg (environ 60 exposants) et participera à son animation en mettant en valeur les corporations et leurs différentes filières de formation.
- ▶ elle participera également aux salons et foires de Rhinau, Sélestat, Barr, Marckolsheim, La Broque, Rosheim et Dorlisheim.
- ▶ les animateurs économiques poursuivront leur mission de conseillers d'entreprises en travaillant en étroite collaboration avec les agents de l'ADIRA.

En effet, cette mission recouvre tous les domaines de la gestion d'entreprise et nécessite l'appui de compétences appropriées tant sur le plan de l'immobilier que sur celui des montages juridiques spécifiques propres au crédit-bail ou autres procédures existantes.

Les agents de la Chambre de Métiers interviennent à ce titre en temps qu'expert de l'artisanat et sont à même d'apporter aux chefs d'entreprises les éléments de réflexion nécessaires à des prises de décision, en toute connaissance de cause.

La CMA travaille en réseau avec ses différents partenaires, ce qui est un gage supplémentaire d'efficacité et de sérieux des préconisations pouvant être apportées aux chefs d'entreprises.

Volet financement des entreprises :

- poursuite des conventions signées en mars 2011 avec la Banque Populaire d'Alsace et la Caisse d'Épargne d'Alsace avec la signature en février 2013 d'une 3^{ème} convention avec le Crédit Mutuel. Ces conventions ont pour objet de développer le mode d'exercice de l'EIRL et à garantir les prêts consentis aux porteurs de projets par un cautionnement mutuel avec les collectivités locales.
- élaboration d'une convention CMA / SIAGI dans le cadre du cautionnement des prêts consentis aux porteurs de projets. La signature de cette convention devrait intervenir dans le courant du 1^{er} semestre 2013.

Volet TIC :

- participation active au nouveau programme d'accompagnement dans le domaine de l'économie numérique appelé "*Transition Numérique*" dont les modalités pratiques ont été définies le 13 novembre 2012 par Fleur PELLERIN (10 ateliers sont prévus pour 100 participants).
- développement du *Club Numérique des @rtisans*, dont la vocation est de fédérer une communauté d'artisans sensibles aux technologies numériques et à leur utilisation pour développer leurs entreprises. Outre l'animation régulière de temps forts de sensibilisation complémentaire et d'une veille régulière sur le secteur, l'objectif est de faire un point annuel personnalisé avec le chef de projet TIC sur la stratégie numérique de chaque entreprise adhérente pour lui permettre de progresser.
- la poursuite de la commercialisation d'un certificat électronique garanti par l'autorité de certification CERTIMETIERSARTISANAT sera réalisée par le chef de projet TIC à destination d'environ 10 artisans.
- animation de 6 conférences Pr@TIC sur deux thématiques au choix des AEM de proximité : une première spécifiquement destinée aux secteurs bâtiment / production sur les avantages de l'utilisation d'une tablette tactile ; la seconde, concerne plutôt les secteurs alimentation / services, sur les outils numériques simples et souvent peu onéreux disponibles pour dynamiser l'activité d'un point de vente, notamment en temps de crise (visibilité internet, réseaux sociaux, QR-codes, fidélisation et développement de la clientèle, etc).

Volet innovation :

L'accompagnement des entreprises en matière d'innovation fait partie des actions prioritaires de la CMA. Il est important de prendre conscience que l'innovation a sa place, non seulement dans la création d'un nouveau produit ou service, mais également dans l'amélioration de l'ensemble des processus et fonctions internes à l'entreprise. L'innovation couvre donc aussi le développement de nouveaux procédés de fabrication, la mise en place d'une nouvelle stratégie marketing et/ou de commercialisation, l'amélioration des pratiques managériales et le développement de partenariats avec d'autres entreprises.

10 entreprises bénéficieront de l'appui du référent "innovation" de la Chambre de Métiers d'Alsace dont la mission est :

- d'épauler les chefs d'entreprises dans l'identification et la validation des opportunités d'innovation ;
- d'accompagner les entreprises dans leur projet innovant en mobilisant si nécessaire un réseau de partenaires experts Alsace Innovation, OSEO, Région Alsace, les Pôles d'Innovation de l'Artisanat...).

Par ailleurs, afin de sensibiliser les entreprises artisanales à l'innovation, une troisième édition de la journée de l'innovation artisanale sera organisée en 2013.

Volet activité transfrontalière :

- conseil aux entreprises artisanales désireuses d'intervenir en Allemagne, en Suisse ou dans d'autres pays.
- animer, pour la partie française, le réseau transfrontalier des chambres de métiers du Rhin Supérieur « TransInfonet » (réunions trimestrielles, site internet, veille réglementaire en lien avec le service juridique, mise à jour des fiches pratiques et guides destinés aux artisans, ...).
- participer aux différents groupes institutionnels liés à l'activité transfrontalière, notamment le groupe d'experts « entraves à la concurrence » de la Conférence du Rhin Supérieur et les réunions de coordination du Bureau Alsace.
- animation, pour la Chambre de Métiers d'Alsace, du Réseau Commande Publique Alsace (organisation de petits-déjeuners pour sensibiliser les entreprises artisanales à la commande publique).
- organisation de réunions d'information "*proposer vos services en Allemagne et en Suisse*".
- dans le cadre de l'*année de l'artisanat transfrontalier* (programme en cours d'élaboration) : organisation de manifestations dédiées (préparation d'une rencontre entre les présidents des chambres de métiers du Rhin Supérieur, participation au *Mois de l'Europe*, journée dédiée à l'artisanat transfrontalier...) et coloration transfrontalière de certaines manifestations organisées par la CMA en 2013.

Organisme : **CHAMBRE DE MÉTIERS D'ALSACE Section du Bas-Rhin**
 Exercice : **2013**
 Objectif stratégique concerné : : **AXE 8 DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE LOCAL**

Réf. **8.1**

Page : 1/3

Date : Janvier 2013

Fiche Action

Action 8 : Volet DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE LOCAL

Description et objectifs de l'action

Date / Durée de l'action : programme 2013-2016
Année 2013

Lieu(x) de réalisation et rayonnement géographique :
Département du Bas-Rhin

Public concerné : LES ENTREPRISES ARTISANALES

Personne à contacter pour cette action : M. Fabrice OUMEDJKANE

Préambule

La Chambre de Métiers d'Alsace déploie depuis quelques années des collaborateurs sur l'ensemble du territoire du Bas-Rhin.

Elle a également fait le choix de territorialiser des animateurs économiques des métiers (AEM) ayant en charge les territoires les plus éloignés du siège de la CMA. Ainsi, la CMA dispose de bureaux permanents à Saverne, Mutzig, Sélestat et Haguenau.

Les 8 AEM ont trois missions majeures :

- représenter la CMA sur les territoires auxquels ils sont affectés. Ainsi, leur vocation est de rappeler la place des artisans dans l'économie locale, collaborer activement à des projets de développement local pouvant concerner l'artisanat, et agir avec les responsables du territoire dans le cadre des projets locaux de développement ou d'aménagement ;
- participer à l'animation économique du territoire avec les artisans et les associations ou groupements de professionnels, et contribuer à des actions locales avec les professionnels ;
- conseiller les entreprises du territoire concerné dans l'ensemble des dispositifs d'action de la CMA.

Les territoires d'intervention des AEM sont proches des arrondissements (la zone urbaine de Strasbourg faisant l'objet d'un découpage particulier).

Bilan de l'exercice écoulé : 2012

Organisation de 3 opérations "*Rendez-vous chez les Artisans*" sur les territoires d'Alsace Bossue, du Pays de Barr - Bernstein et du canton de Brumath. Ce sont 91 entreprises au total qui ont participé à ces actions événementielles qui ont toutes remporté un très grand succès. Près de 16 000 visiteurs se sont rendus dans des entreprises artisanales au cours de ces 3 opérations.

Organisation de 6 visites d'entreprises (avec divers élus ou représentants de l'Etat) pour un total de 14 entreprises visitées.

Tenue de permanences mensuelles ou bihebdomadaires à Wissembourg, Sarre-Union, Schirmeck et Erstein (au total 14 permanences par mois).

SUR LES TERRITOIRES RURAUX

Suivi de 17 FISAC individuels.

Suivi de 2 FISAC : Schiltigheim-Bischheim et Saverne.

Suivi de 10 OCM : Pays de Barr et du Bernstein / Wissembourg / Niederbronn les Bains / Espace Rhénan / Sauer-Pechelbronn / Haute Bruche / Rosheim / Porte du Vignoble / Pays d'Erstein / Rhinau.

Participation à 3 salons locaux (Sélestat - Rhinau - Obernai).

Suivi de 2 dossiers de Pôle d'Excellence Rurale avec les structures de développement (CIP Andlau / PEREN).

120 conseils individuels donnés par les AEM lors des permanences assurées dans les bureaux territorialisés.

EN MILIEU URBAIN**Participation à diverses réunions, commissions et groupes de travail :**

Colloque "Construire et rénover durable" ; Hôtel d'entreprises Klebsau ; projet de rénovation urbaine ; lotissement Hochfelden à Cronenbourg ; Tango et Scan ; commissions développement durable ; GCO ; SCOTERS ; commissions de revitalisation de quartiers ; commissions Marché de Noël ; Parc National Urbain ; commissions Comité Accessibilité ; PLU communautaire ; PADD ; FEDER (programme de développement économique des ZUS de Strasbourg) ; commissions tramway ; dossiers "entrée Sud de Strasbourg", pépinières d'entreprises de Haute-pierre et d'Eschau ; schémas directeurs d'aménagement "zone Nord" et "zone Ouest" de la ville de Strasbourg ; Strasbourg Éco 2020 ; Strasbourg Métropole des Deux Rives (atelier Écocité).

Programme prévu sur l'exercice :

Le secteur de l'artisanat est en général mal identifié dans les actions locales, et les données économiques usuelles (Insee) décrivent mal l'artisanat qui ne se fonde pas dans les données globales industrie-bâtiment-services. La CMA met à disposition des acteurs locaux sa base de données statistiques. La CMA participe également aux réflexions locales menées par les acteurs économiques (associations professionnelles, etc) et par les acteurs publics (communes, communautés de communes, etc).

L'artisanat, vecteur majeur du développement économique local, doit être pris en compte dans les opérations d'aménagement du territoire ou d'urbanisme. A cet effet la CMA participe à la définition des projets à la demande des collectivités.

Certains dispositifs spécifiques ont été mis en place pour mieux prendre en compte le commerce et l'artisanat dans la politique d'aménagement, notamment dans le cadre d'opérations collectives de modernisation (OCM) de l'artisanat, du commerce et des services, avec les objectifs suivants :

- assurer une desserte commerciale de base à l'ensemble de la population (notamment dans les zones connaissant un déclin économique et démographique),
- accompagner la modernisation des entreprises.

Les animateurs économiques de la CMA participent au montage des dossiers en collaboration avec les artisans, ou les collectivités territoriales selon le cas, pour répondre aux problèmes spécifiques de chaque type d'espace géographique, soit dans le cadre d'opérations individuelles de réhabilitation ou de modernisation des locaux commerciaux des artisans, soit dans le cadre d'actions collectives.

Ces opérations concernent un ensemble d'entreprises appartenant à un secteur géographique et sont conduites par les collectivités territoriales :

En zones rurales

► Opérations de modernisation de l'artisanat au sein des pays, et des EPCI telles que les communautés de communes :

- | | | |
|------------------------------------|-------------------------------------|-------------------------|
| · de Barr/Bernstein, | · de l'Espace Rhénan, | · du canton de Rosheim, |
| · du Pays de Wissembourg, | · du Pays de Niederbronn-les-Bains, | · du Rhin, |
| · de la Sauer-Pechelbronn, | · de la Porte du Vignoble, | · du pays d'Erstein. |
| · de la région de Molsheim-Mutzig, | · de la Haute Bruche, | |

► La CMA accompagne le dispositif départemental de soutien au commerce de proximité au travers d'études de marché appropriées, notamment quand un chef d'entreprise souhaite s'installer dans un bâtiment à réhabiliter ou à construire, en veillant à ce qu'il n'y ait pas de distorsion de la concurrence.

En zones urbaines

► Opérations visant à fortifier le tissu d'entreprises (CUS, Saverne). Elles impliquent de nombreux contacts, la réalisation d'études d'opportunités préalables, la promotion des opérations auprès des entreprises, l'instruction de dossiers, la participation à de multiples réunions, le montage de demandes de financement, des contacts réguliers avec les partenaires, l'organisation de formations, l'appui à la conception et la mise en place d'animations, en collaboration avec l'ADIRA.

► Toujours en lien avec l'ADIRA, la Chambre de Métiers accompagne les démarches de Pôles d'Excellence Rurales avec comme objectif la prise en compte de l'artisanat dans les programmes d'action à mettre en œuvre (CIP d'Andlau, dossier PEREN, ...).

Les réflexions menées par l'ADIRA, tant dans les domaines de la veille territoriale que dans ceux relatifs à la préparation des contrats de territoire, pourront bénéficier de l'apport statistique de la CMA ainsi que de l'expertise des animateurs économiques présents sur tout le département.

► La CMA est fortement impliquée dans le périmètre éligible au FEDER de revitalisation des zones urbaines sensibles : l'artisanat peut s'y développer et offrir des opportunités d'emploi et d'insertion. Des entreprises situées dans les secteurs sensibles de l'agglomération disposent aussi de potentiels de développement ou de reprise.

► La CMA participe également aux actions menées sous l'égide des Maisons de l'Emploi de Strasbourg, Saverne, Molsheim et d'Alsace du Nord.

RV chez les Artisans

Deux opérations "*Rendez-vous chez les Artisans*" sont programmées en 2013. La première se déroulera sur le territoire du Pays de Sainte-Odile. La seconde, réalisée au niveau régional, sera dédiée aux Entreprises du Patrimoine Vivant (EPV).

En outre, la CMA apportera son soutien technique et logistique à l'association des artisans commerçants de la Sauer-Pechelbronn à l'occasion de la journée Portes Ouvertes que cette dernière organise sur son territoire. L'assistance de la CMA prendra la forme de la mise à disposition de l'animateur économique du secteur pour aider à l'organisation de l'opération, appui technique substantiel pour la mise en œuvre de la manifestation.

Autres points

La CMA participera à l'organisation et à l'animation des Ateliers Départementaux mis en place par le Conseil Général du Bas-Rhin.

Le centre de formation des apprentis (CFA) d'Eschau organisera sa journée "Portes Ouvertes" au mois de mars 2013.

L'animation économique de la CMA est structurée par un programme d'actions annuel. Cependant, certaines actions ponctuelles ne peuvent être prévues et viennent en réponse à des demandes fortes apparaissant en cours d'année.

Chiffres clefs au 1^{er} janvier 2013

Nota : y figurent les auto-entrepreneurs uniquement immatriculés au Registre des Entreprises – n'y figurent que les entreprises économiquement actives

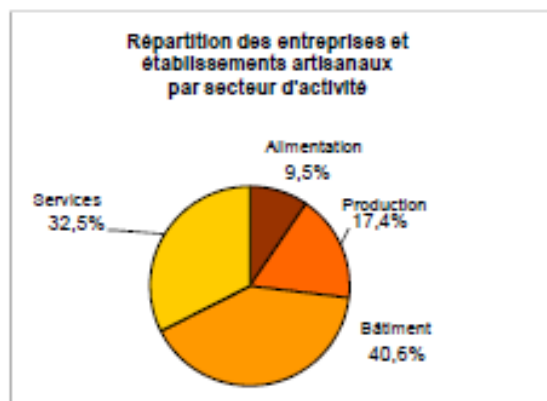


SECTION DE BAS-RHIN

1er janvier 2013

Source : CMA - Registre des Entreprises / INSEE : Recensement de la population 2007 - Nombre d'emplois et population active 2006
Le Registre des Entreprises comporte un taux de 5 à 10% d'entreprises non actives économiquement mais qui ne peuvent être radiées pour des raisons juridiques.

DONNEES GENERALES	
Nb d'entreprises/d'établissements artisanaux	18 694
dont nombre d'entreprises	17 004
et dont nb d'établissements secondaires	1 690
Nb d'auto-entrepreneurs	1 226
Nb d'entreprises/étab. hors zone	702
Nb d'entreprises/étab. hors Alsace	362
% des entr./étab. artisanaux de la Région	61,1%
Population active occupée dans l'artisanat	122 861
dont : salariés	104 845
Nombre d'habitants	1 102 584
% des habitants de la région	59,3%
Population active ayant un emploi	480 591
% d'actifs occupés dans l'artisanat	25,6%
Nombre d'emplois proposés dans la zone	457 271
% d'emplois artisanaux dans la zone	26,9%



NOMBRE D'ENTREPRISES/ETABLISSEMENTS ET D'ACTIFS

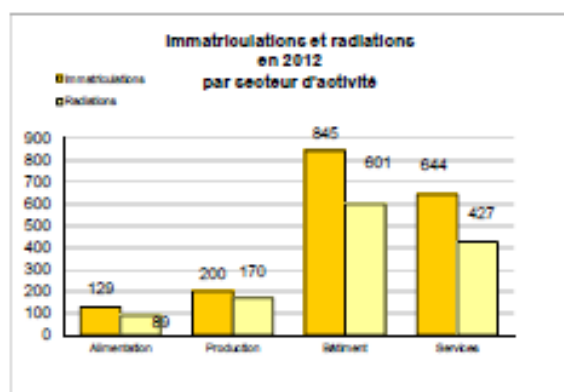
Alimentation		Production		Bâtiment		Services		Total	
Ent + Etab	Actifs	Ent + Etab	Actifs	Ent + Etab	Actifs	Ent + Etab	Actifs	Ent + Etab	Actifs
1 782	27 779	3 244	21 610	7 598	41 375	6 070	32 097	18 694	122 861

DENSITE ARTISANALE : NOMBRE D'ENTREPRISES/ETABLISSEMENTS POUR 10.000 HABITANTS

Alimentation	Production	Bâtiment	Services	Total
16,2	29,4	68,9	55,1	169,6

NOMBRE D'IMMATRICULATIONS ET DE RADIATIONS EN 2012

	Immatriculations		Radiations	Solde
		dont auto-entrepreneurs		
Alimentation	129	24	89	40
Production	200	57	170	30
Bâtiment	845	242	601	244
Services	644	284	427	217
Total	1818	607	1287	531

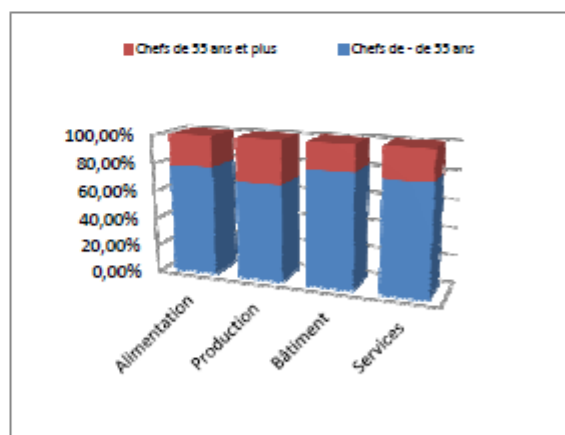


DETAIL DES ENTREPRISES/ETABLISSEMENTS ARTISANAUX PAR GROUPE D'ACTIVITE

ALIMENTATION	Entr.	Etab.	PRODUCTION	Entr.	Etab.
Boucherie	322	189	Travail des métaux	1 027	127
Boulangerie pâtisserie	613	153	Textile cuir habillement	194	15
Pâtisserie	144	21	Fabrication de meubles	280	11
Divers alimentation	302	38	Autres activités du bois	184	17
			Mat.construc. céramique verre	245	46
SERVICES	Entr.	Etab.	Papier imprimerie arts graphiques	255	21
Transport taxi ambulance	577	50	Bijouterie orfèvrerie joaillerie	201	23
Réparation cycles et motocycles	119	4	Autres activités de production	517	81
Réparation véhicules automobiles	1 154	212			
Mécanique agricole	79	21	BATIMENT	Entr.	Etab.
Réparation électro.radio-tv	128	13	Maçonnerie	977	21
Réparation de chaussures	66	7	Couvert. plomb. chauff. Sanitaire	1 364	83
Réparation montres horloges	67	10	Menuiserie serrurerie charpente	1 239	66
Autres activités de réparation	357	37	Peinture plâtrerie	2 058	44
Coiffure	1 177	111	Electricité du bâtiment	905	45
Pressing et retouche	225	31	Terrassement et divers bâtiment	732	64
Photographie	126	11			
Autres services	1 370	118			

IMPLANTATION COMMUNALE DES ENTREPRISES ET ETABLISSEMENTS ARTISANAUX

Nb d'entreprises de la zone/taille de commune	Nb d'entreprises de la zone/taille de commune			TOTAL
	- 2.000 habitants	de 2.000 à 10.000 habitants	10.000 hab. et plus	
Alimentation	461	554	672	1 687
Production	857	1 116	1 092	3 065
Bâtiment	2 428	2 475	2 519	7 422
Services	1 249	1 821	2 748	5 818
TOTAL	4 995	5 966	7 031	17 992
Nb de communes	435	79	13	527
Nb d'habitants	308 145	300 331	494 108	1 102 584
Nb moyen d'habitants	708	3 802	38 008	2 092



PROPORTION DES CHEFS D'ENTREPRISES DE 55 ANS ET PLUS

Alimentation		Production		Bâtiment		Services		Total	
55 ans et plus	%	55 ans et plus	%	55 ans et plus	%	55 ans et plus	%	55 ans et plus	%
330	22,1%	944	30,8%	1 431	18,6%	1 226	21,3%	3 931	21,8%